

R.—Quand il lui fit don de cinq louis (*Saint Louis*.)

D.—Pourquoi toutes les grandeurs terrestres sont-elles incapables de remplir le cœur humain ?

R.—Parce que le cœur de l'homme est de figure triangulaire, et la terre de figure ronde.

D.—Quelle est la première chose que fait le pauvre habitant de nos campagnes, lorsqu'il va chez le riche citadin, et qu'il arrive à celui-ci de Pietrodrure dans une chambre ?

R.—C'est de lancer sur le tapis un gros crachat hideux. Pardonnons-lui ; il est grossier, mais il l'est par inadvertance et pour ainsi dire sans le savoir.

D.—Quelle est la première chose que fait un jeune officier anglais, après s'être accolé dans la rue auprès d'une jolie demoiselle ?

R.—C'est de siffler en tournant galamment le dos à la belle, et se frappant la cuisse d'une canne légère. Ne lui pardonnons pas ; il est p.....n, et l'est sciemment et intentionnellement.

D.—Que dit-on en Angleterre du Lord Seaton (*Sir John Colborne*) ?

R.—On dit qu'il est le plus fin, c'est-à-dire le moins gros, et le plus grand, c'est-à-dire le plus long de tous les Pairs du Royaume.

D.—Pourquoi le gros éditeur du *Mercury* parle-t-il en des termes si flatteurs et avec tant d'emphase de Poulett Thomson ?

R.—Parce que le digne éditeur et un épicurien qui n'aime rien tant que les poulets.

D.—Comment se fait-il que l'éditeur du *Canadian Colonist*, n'ait rien dit sur la nomination du nouveau juge de la cour des requêtes ; lui qui épie de ses quatre yeux les pas, démarches et procédés de l'administration ; qui fait passer ses moindres actes par Palambie, et qui censure avec une si noble hardiesse tout ce qu'elle fait contre la justice, l'équité et le bon sens ?

R.—Les uns disent que le sarcastique éditeur avait préparé un article fulminant contre le nouveau juge ; mais que ce dernier a conjuré l'orage et détourné la tempête à force d'instances, de prières et de supplications ; d'autres, au contraire, soutiennent que cette nomination plait assez au sévère Caton ; mais que le censeur ayant juré guerre éternelle à l'administration, a préféré garder le silence plutôt que de la féliciter sur ce que par méprise elle aurait fait de bien. *Adhuc sub iudice lis est.*

D.—Pourquoi le gouvernement anglais qui nous a garanti dans des traités solennels la jouissance de tous nos biens, et la conservation de nos institutions, de notre langue et de nos lois, ne garde-t-il pas sa foi promise ?

R.—Parce qu'il est impossible de garder ce qu'on n'a point.

D.—Pourquoi l'éditeur du *Fantasque* transmettrait-il par sa mort tous ses biens à la couronne, s'il décédait *ab intestat* ?

R.—Parce que le digne éditeur de cette feuille est ambain (*Aubin*.)

Vous n'avez peut-être jamais songé M. l'éditeur à ces conséquences d'une mort *ab intestat* : veuillez y apporter aujourd'hui votre pensée, et les prévenir ces conséquences en testant sans délai. La couronne est déjà assez riche du bien d'autrui. Vous êtes pauvre ; quel enfant d'Apollon ne l'a pas été ; mais si vous portez des habits dont tous les mendians ne tireraient peut-être pas vanité, vous possédez en revanche un crayon, puis une plume qui font l'admiration de tous les honnêtes gens bien pensants comme le désespoir de tous ceux qui s'engrassent de la substance du peuple. Qu'ils triompheraient, les vam-